



Le 1er appel à projets du programme Interreg Meuse Rhin est ouvert

Objectifs

Le premier appel à projets (Call 1) sera ouvert du 28 février 2023 au 14 avril 2023 à 12h00.

Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) utilise une procédure en deux étapes pour l'approbation des projets.

La demande de l'étape 1 doit être soumise via le système de monitoring JEMS.

Plus d'informations sur le site du programme [ICI](#)

Conditions d'éligibilité

La zone de coopération du programme Interreg Meuse-Rhin (NL-BE-DE) couvre la région frontalière entre la Belgique, les Pays-Bas, et l'Allemagne.

Il s'agit de la Province de Liège, de la Province du Limbourg belge et de la Communauté germanophone en Belgique de même que la Province du Limbourg du côté néerlandais et en Allemagne des districts de Heinsberg, Düren, Euskirchen, Vulkaneifel, et Eifelkreis Bitburg-Prüm.

Les porteurs de projets intéressés soumettent leur ébauche de projet (étape 1) contribuant à l'un des grands défis sociétaux suivants :

1. transition industrielle ;
2. transformation verte ;
3. des citoyens en meilleure santé ;
4. tourisme dans une région de haute qualité ;
5. vivre et travailler sans frontières.

Le projet implique au moins deux partenaires de deux États membres différents dans la zone du programme, ou au moins une organisation transfrontalière (par exemple, un GECT).

Budget

- 40 millions d'euros

- Co-financement: 60% FEDER

- Possibilité de quo-financement régional

Bailleur de fonds

- **FEDER**

Critères de sélection

Les critères de sélection pour la phase 1 sont les suivants :

- Contribution aux objectifs du programme/caractère transfrontalier : 40%
 - Partenariat: 40%
- Budget & rapport coût/réalisations: 20%

Soumission : 14 avril 2023

Durée : Les projets doivent se terminer au plus tard 31 décembre 2029.

Porteur(s) : [ASBL](#) [Centre de Recherche](#)
[Entreprise](#) [Haute Ecole](#)

Mots-clés

[Interreg](#)

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)